

Discordances entre mémoire et histoire. Un exemple: le congrès d'Amiens (1906)

Dominique Andolfatto, Dominique Labbé

► **To cite this version:**

Dominique Andolfatto, Dominique Labbé. Discordances entre mémoire et histoire. Un exemple: le congrès d'Amiens (1906). Histoire et mémoire des mouvements syndicaux, Dec 2012, Clermont-Ferrand, France. <hal-00766218>

HAL Id: hal-00766218

<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00766218>

Submitted on 17 Dec 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université Blaise Pascal (Clermont-Ferrand)
Centre d'Histoire Espaces et Cultures

Colloque
Histoire et mémoire des mouvements syndicaux
(12-14 décembre 2012)

Discordances entre mémoire et histoire. Un exemple : le congrès d'Amiens (1906)

Dominique Andolfatto

Dominique.Andolfatto@u-bourgogne.fr

Dominique Labbé

Dominique.Labbe@iep-grenoble.fr

Résumé :

Mémoire et histoire forment parfois un couple étrange. Le syndicalisme du XX^e siècle en donne des illustrations frappantes. Quelques événements – 1906, 1920, 1936, 1947, 1968... – marquent la "mémoire syndicale" et fondent une identité collective. Or, en prenant l'exemple du congrès CGT d'Amiens de 1906, plusieurs dimensions – *a priori* essentielles – de cette mémoire peuvent être discutées : l'importance de la grève, les rapports entre partis et syndicats, la faiblesse historique de la syndicalisation en France. Les données historiques ne concordent pas avec les représentations habituellement véhiculées à propos du syndicalisme avant 1914. N'en serait-il pas de même pour tout le XX^e siècle ?

Plus au fond, c'est s'interroger à propos de la construction de la mémoire syndicale : produit d'agents individuels et collectifs mais aussi de mécanismes plus fondamentaux à l'origine du discours mythique ?

Abstract

Memory and history are sometimes a strange couple. A striking illustration is given by the French Unionism in the twentieth century. Some events - 1906, 1920, 1936, 1947, 1968 ... - are engraved in the "memories" and they have founded a collective identity. However, taking the example of the CGT Congress of Amiens in 1906, several dimensions - *a priori* essential - of this "memory" can be discussed: the importance of the strike, the relationship between parties and unions, the historical weakness of the French unionism. Historical data are not consistent with these representations usually carried about French unionism before 1914. One can wonder : would not it be the same discordance about the history of the French Unions during the twentieth century?

More widely, the question is about the construction of these traditions: product of individual and collective agents but also generation by some mechanisms at the origin of the mythical discourse?

Mémoire et histoire forment parfois un couple étrange. Le syndicalisme du XX^e siècle en donne une illustration frappante. Quelques événements – 1906, 1920, 1936, 1947, 1968... – marquent la "mémoire syndicale" et fondent une identité collective. Lors du présent colloque, beaucoup de communications montreront certainement la force de ces représentations collectives. Cependant, l'Histoire a aussi une autre tâche : établir les faits, les données, dire ce qui s'est réellement passé même si, parfois, cela revient à mettre en lumière de sérieuses discordances avec cette "mémoire". Nous le montrerons à propos d'un événement : le congrès de la CGT à Amiens du 8 au 16 octobre 1906. Ce sera l'occasion de mettre en question trois dimensions de cette mémoire : les rapports entre partis et syndicats ; la prétendue faiblesse historique de la syndicalisation en France et l'importance des grèves.

Tous les comptes-rendus sténographiques des congrès de la CGT entre 1895 et 1947 sont disponibles en ligne avec les rapports, les débats, les syndicats participants et leurs votes publics. Il s'agit d'une source précieuse qui nous a beaucoup servi pour notre *Histoire des syndicats*. Pour commencer, nous proposons de relire le compte-rendu du congrès de 1906 et de confronter ce texte à ce qu'en a retenu la mémoire collective.

Du congrès de 1906, la "mémoire syndicale" retient la motion baptisée ultérieurement "charte d'Amiens" (texte en annexe) et, plus particulièrement deux thèmes : l'indépendance des syndicats par rapport aux partis ; l'action directe, la grève générale et la révolution...

Cette "mémoire" est-elle corroborée par le compte-rendu sténographique de ce congrès et par les événements qui l'ont entouré ?

1. L'action directe et la grève générale

La motion adoptée à Amiens préconise effectivement l'action directe contre le patronat comme moyen d'améliorer la condition ouvrière (ce qui reviendrait à rejeter l'action parlementaire). Le texte indique également que l'objectif ultime du syndicat est l'expropriation des moyens de production et l'émancipation du prolétariat par la grève générale. Enfin, la charte proclame que le syndicat sera l'organe de base de la production et de la répartition dans la société future.

Mais la motion indique aussi qu'il s'agit d'une "affirmation théorique". La lecture des interventions de ses promoteurs permet de comprendre que "théorique" signifie ici "de principe" et que la confédération laisse ses organisations adhérentes libres d'interpréter et d'adapter ces principes en fonction de leur situation et de leurs orientations. Dès lors, on peut se demander quelle était, dans l'esprit des délégués, la portée pratique de ces principes révolutionnaires ?

La grève générale ? Certes en 1895, la confédération a mis en place un "comité pour la grève générale". Mais le rapport du secrétaire général (V. Griffuelhes) indique que, en septembre 1905, le comité confédéral (CC) a récupéré la caisse du comité (p. 70). Les animateurs de ce comité proposaient aux congressistes d'Amiens de le relancer en le

finançant par une cotisation spéciale. Le congrès a rejeté cette cotisation – sans qu'il y ait besoin d'un vote – et la question a été renvoyée devant le CC, à charge pour celui-ci de consulter au préalable les organisations (p. 186). Cette consultation n'a jamais eu lieu. La commission de la grève générale a été définitivement mise en sommeil et elle n'est plus mentionnée au congrès de 1910. Quelques mois après Amiens, son responsable, P. Dellesalle, a démissionné et abandonne le syndicalisme. Fin 1908, E. Pouget – responsable du journal confédéral et chantre de la grève générale (Pataud & Pouget 1908) – quitte également la confédération.

L'importance de l'action directe ? Certes la période 1906-1914 est fortement gréviste (Andolfatto & Labbé, 2010, p. 57-70 et 106-107). Grâce aux archives, on connaît assez bien les effectifs syndiqués à cette époque. Cela donne donc l'occasion d'étudier la relation existant entre la grève et la syndicalisation au début du XX^e siècle. On constate qu'il n'existe pas de syndicat qui connaisse un afflux de syndiqués après une grève longue, même réussie. Tout au plus, une grève victorieuse dans un établissement facilite l'implantation du syndicat dans des établissements similaires non syndiqués auparavant. En revanche, les grèves longues et les échecs ont des effets désastreux et peuvent parfois entraîner la destruction du syndicat. Cela vaut d'abord pour les mineurs qui sont la corporation la plus gréviste de l'époque (Michel, 1989, p. 396-397). C'est aussi le cas des cheminots avec l'échec des grèves de 1898, 1910 et de 1920 (Chevandier 2002, Kriegel 1988) ou des électriciens en 1910. Notre *Histoire des syndicats* donne aussi l'exemple du bâtiment de la région parisienne, des dockers de Nantes ou de Brest, de la métallurgie... C'est pourquoi, à partir de 1908, la CGT entreprend une "rectification de tir" qui enterrera l'action directe comme avait été enterrée la grève générale.

Le refus de l'action parlementaire ? Il ne concerne manifestement pas les nombreuses questions inscrites à l'ordre du jour du congrès. Pour les traiter, des commissions avaient été constituées et, avant de se séparer, le congrès a adopté leurs rapports. Voici les principales questions :

- comment obtenir l'interdiction du travail aux pièces et l'instauration d'un salaire minimum ? Par l'agitation mais aussi par des accords avec les employeurs et une loi.

- la suppression des poisons professionnels ? Le rapport d'E. Pataud – anarchiste, partisan de l'action directe et de la grève générale – propose... une campagne pour faire hâter le vote de la loi interdisant les peintures au plomb et pour obtenir une loi sur les maladies professionnelles (p. 203).

- l'amélioration de la loi sur les accidents du travail ? Le congrès adopte sans discussion une série d'amendements à soumettre au "ministre compétent"¹ et "à nos parlementaires" (p. 210).

Même attitude pour l'interdiction des amendes et des retenues, pour l'unification des juridictions prud'homales, la suppression des retenues sur salaire pour la nourriture et le

¹¹ G. Doumergue (radical) qui a notamment fait voter la loi sur le repos hebdomadaire (juillet 1906). Le 25 octobre 1906, Clémenceau crée le ministère du travail et nomme R. Viviani (socialiste indépendant) qui fait voter plusieurs lois ouvrières, notamment l'interdiction du plomb dans la peinture (1909), mais cette interdiction n'est devenue effective (dans le bâtiment) qu'en 1948.

couchage, la limitation des charges traînées ou portées, la création d'inspecteurs adjoints du travail... A chaque fois, le congrès donne implicitement ou explicitement à la direction confédérale mandat pour faire de l'agitation mais aussi pour intervenir auprès du gouvernement et des parlementaires favorables à la cause ouvrière.

En pratique, la plupart des responsables syndicaux réunis à Amiens ne comptent pas que sur l'agitation et l'action directe pour améliorer la condition ouvrière, ils attendent aussi beaucoup du parlement, de l'administration et des tribunaux et, dans leurs organisations, ils font preuve d'un solide pragmatisme.

Mais dès lors quelle est la valeur de l'autre principe posée par la « charte » : l'indépendance des syndicats par rapport aux partis ?

2. L'indépendance du syndicat par rapport aux partis.

Tout en admettant que le syndiqué peut aussi adhérer à une organisation politique, la "charte" lui demande de ne pas faire de prosélytisme dans le syndicat. De très nombreux indices suggèrent que, dans l'esprit des congressistes, cela ne signifie pas séparation entre le syndicat et le parti socialiste. En voici trois.

Premièrement, si l'on avait voulu séparer le syndicat des partis, il aurait été logique d'adopter le principe d'un non-cumul des responsabilités syndicales et politiques. A Amiens, la bourse du travail de Narbonne demandait que soit introduite dans les statuts l'interdiction aux sénateurs, députés, conseillers municipaux de participer à la direction d'une bourse du travail. Cette proposition n'a même pas été examinée au motif que le syndiqué est libre d'avoir une action politique et que cette liberté ne doit pas être limitée (1906, 341-342).

Deuxième indice : le témoignage du secrétaire général de la CGT. A Amiens, V. Griffuelhes a expliqué sans détour que la majorité qui contrôlait la confédération a été constituée sur des bases politiques (p. 166-167), contre l'entrée de Millerand dans le gouvernement de défense républicaine de Waldeck-Rousseau (1899-1902). Rappelons que Millerand avait le soutien de J. Jaurès et des principaux animateurs de la CGT. V. Griffuelhes a déclaré, devant le congrès, que l'hostilité à cette participation avait rassemblé une "coalition d'anarchistes, de guesdistes, de blanquistes, d'allemannistes et d'éléments divers". Cette coalition l'a porté d'abord à la tête de l'Union des syndicats de la Seine (1900), puis à celle de la CGT (1901), ce qui lui a permis de réaliser l'unification avec les bourses du travail (1902). Il a expliqué que cette coalition s'était maintenue depuis lors et il a proposé au congrès de la reconduire en votant la motion de synthèse (qui deviendra la "charte").

Enfin, le témoignage de Léon Jouhaux – successeur de V. Griffuelhes en juillet 1909 - devant le congrès d'unité de 1936 :

"Considérer que cette résolution a été votée pour répondre à un sentiment de lutte de classe et de syndicalisme révolutionnaire, c'est tout ignorer des circonstances dans lesquelles elle a été votée. La charte d'Amiens a été la réaction du mouvement syndical contre l'emprise que le parti socialiste voulait exercer à l'égard de ses militants (...) Les auteurs de la charte d'Amiens ne sont pas des anarchistes : ce sont des socialistes. Et ceux qui ont voté avec le

plus de passion pour la charte d'Amiens, ce sont des militants qui appartenaient au parti socialiste" (1936, p 78).

Il est relativement facile de vérifier l'affirmation de Jouhaux. Grâce notamment au dictionnaire Maïtron, on connaît l'orientation politique de la majorité des délégués au congrès d'Amiens : plus de la moitié étaient adhérents à la SFIO. C'est aussi le cas des signataires de la "charte" (voir au bas de l'annexe). Beaucoup ont été ou seront candidats à des élections (Andolfatto & Labbé, 2010, p. 40-43). A commencer par l'organisateur du congrès : A. Cleuet, secrétaire de la bourse du travail d'Amiens. Il a participé au congrès d'unification de la SFIO en 1905. Il est membre du comité fédéral de la SFIO de la Somme. Il est élu conseiller général de la Somme en 1910 et conseiller municipal d'Amiens en 1912, tout en restant secrétaire de la bourse du travail – donc membre du véritable organe dirigeant de la CGT (le comité confédéral) – et il assume encore d'autres responsabilités, notamment dans le mouvement coopératif.

Comme le montrent notamment certains votes au congrès de 1906, la coalition qui contrôlait la confédération (dont le noyau était donc constitué par les socialistes blanquistes et allemanistes) n'était probablement pas majoritaire dans la CGT (Andolfatto & Labbé, 2010, p. 44-47). En tous cas, ils étaient certainement minoritaires dans la SFIO. Or celle-ci tenait son congrès de 1906, du 1^{er} au 4 novembre, à Limoges, trois semaines après celui de la CGT. A ce congrès du parti, V. Renard et J. Guesde proposaient une motion équivalente à celle que V. Renard avait défendue à Amiens :

« Considérant que c'est la même classe, le même prolétariat qui doit s'organiser et agir en syndicats ici, sur le terrain corporatif, en parti socialiste là, sur le terrain politique ; que si ces deux modes d'organisation et d'action de la même classe ne sauraient être confondus, distincts qu'ils sont et doivent rester de but et de moyens, ils ne sauraient s'ignorer, s'éviter, à plus forte raison s'opposer sans diviser mortellement le prolétariat contre lui-même et le rendre incapable d'affranchissement ; le Congrès déclare : il y a lieu de pourvoir à ce que, selon les circonstances, l'action syndicale et l'action politique des travailleurs puissent se concerter et se combiner ».

Tous les délégués à Amiens comprenaient que, bien qu'assez anodine en apparence, cette motion visait à subordonner le syndicat au parti sur le modèle social-démocrate. Tous savaient aussi que le parti socialiste risquait fort d'adopter cette motion. En revanche, la plupart ignoraient que, en août 1906, V. Griffuelhes avait rencontré J. Jaurès et avait passé une alliance avec lui (Vandervort 1996, p. 126).

En effet, au congrès SFIO de Limoges, grâce à J. Jaurès, E. Vaillant, J. Renaudel et A. Thomas – après trois séances tendues - les partisans de l'"indépendance syndicale" l'ont emporté de justesse (148 voix contre 130). Tous les socialistes qui ont voté contre l'indépendance syndicale n'étaient pas guesdistes, mais ils voulaient calmer l'agitation syndicale qui effarouchait une partie de leur électoralat... Le compromis Griffuelhes-Jaurès sauvait l'unité de la CGT – réalisée en 1902 - mais il escamotait deux questions. Peut-on cumuler des responsabilités politiques et syndicales ? Où passe la frontière entre l'action syndicale et l'action politique ?

Ces deux questions sont toujours posées au mouvement syndical français. Elles expliquent en partie sa division et son impuissance tout au long du XX^e siècle et son déclin après 1978.

Pour autant, cette impuissance n'est pas liée à la prétendue faiblesse historique des effectifs.

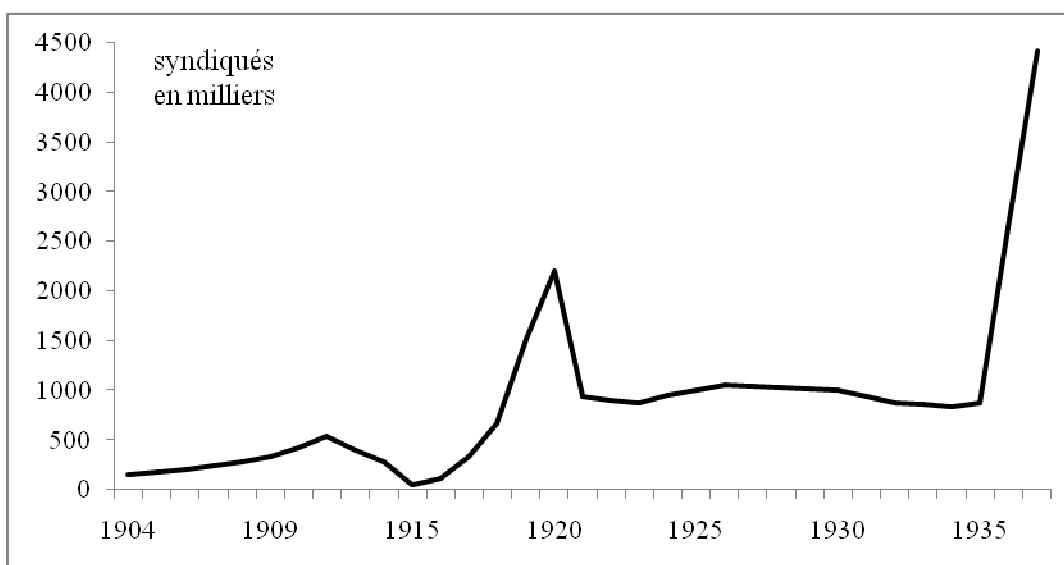
3. Faiblesse historique des effectifs ?

Les comptes-rendus des congrès de 1906 à 1920 mettent à mal l'image d'une organisation animée par de petites "minorités actives" avec très peu de syndiqués. Ces documents comportent en effet le nombre des adhérents par fédérations (voir tableaux récapitulatifs dans Andolfatto et Labbé, 2006).

Les organisations n'avaient aucun intérêt à se donner trop de membres : dans l'organe dirigeant de la confédération, chaque organisation disposait d'une voix quel que soit le nombre de ses adhérents mais, en revanche, elle cotisait à la confédération en fonction de ses effectifs ! A Amiens, plusieurs grosses fédérations – le textile, les chemins de fer, le livre – dénonçaient d'ailleurs cet état de fait et la fédération textile a même avoué qu'elle ne déclarait pas ses effectifs réels. En 1906, les 153 000 adhérents de la CGT sont donc certainement sous-estimés. Ce n'est qu'après 1910 – avec l'instauration d'une carte et de timbres confédéraux – qu'on approche de la réalité, soit plus d'un demi-million de membres (si l'on se réfère au nombre de cartes vendues). La CGT n'en compte certainement pas plus aujourd'hui et l'on peut douter que les "adhérents" actuels soient tous de chair et d'os contrairement à ceux de la "belle époque" (Andolfatto & Labbé, 2007).

Après 1920, l'estimation est indirecte mais assez fiable. On peut s'appuyer, par exemple, sur l'étude d'A. Prost (1964) relative au congrès de 1938. Cela permet d'établir la syndicalisation à la CGT pendant la première moitié du XX^e siècle (graphique ci-dessous).

Graphique 1. La syndicalisation à la CGT de 1906 à 1937 (milliers d'adhérents)

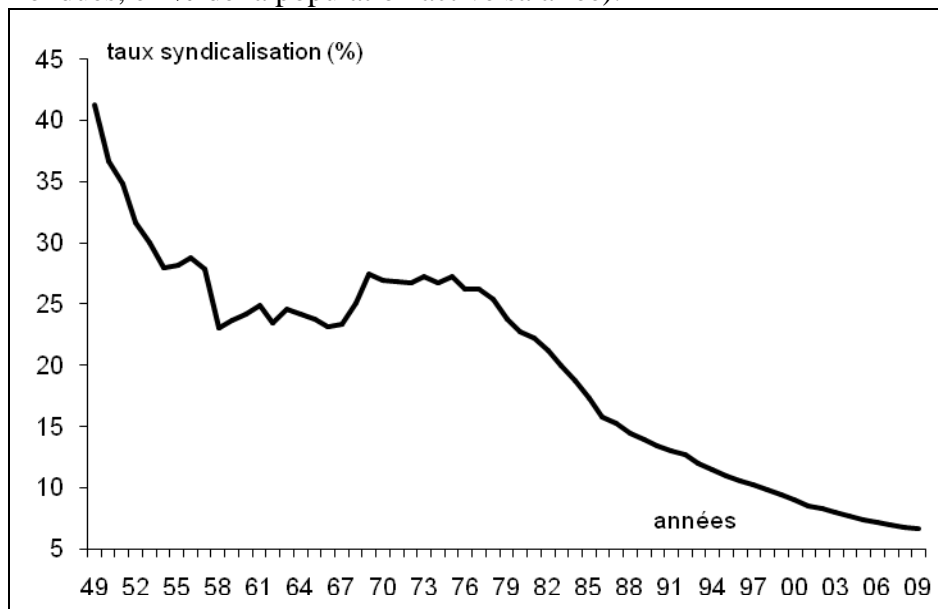


Source : Andolfatto & Labbé 2006. Interpolation pour les années manquantes (1907, 1909, 1922, 1923, 1925, 1927, 1929, 1931, 1933)

Si l'on rapporte les effectifs de 1910-1912 – sommet de la courbe avant la première guerre - à la population syndicable, le taux de syndicalisation à la CGT seule est de l'ordre de 10 %. Si l'on tient compte que de nombreux syndicats n'ont pas adhéré à la CGT et que, dans beaucoup de professions, certaines catégories sont tenues en dehors du syndicat : les femmes, les apprentis, les employés et cadres (et aussi par exemple, les personnels de surface chez les mineurs), le taux réel est plus élevé. En tous cas, il était certainement supérieur à ce qu'il est aujourd'hui, toutes organisations confondues (7 %)².

Après la première guerre mondiale, la population syndicable se confond presque avec le salariat. En ajoutant aux effectifs de la CGT - puis des deux CGT (CGT et CGTU) - les autonomes, les chrétiens et divers syndicats non fédérés, cela donne un taux de syndicalisation supérieur à 25 % en 1919-1920, entre 12 et 14 % de 1921 à 1935 et de plus de 50 % en 1937-38 (et en 1946). En prolongeant cette série après 1947 jusqu'à nos jours on obtient le graphique 2 ci-dessous.

Graphique 2. Taux de syndicalisation en France depuis 1949 (toutes organisations confondues, en % de la population active salariée).



Sources : jusqu'en 1993 : Labbé, 1996 ; Andolfatto & Labbé, 2007 ; actualisé pour Andolfatto & Labbé, 2011.

De 1950 à 1978, le taux de syndicalisation s'est maintenu entre 25% et 30% (Labbé, 1996). On peut donc conclure que, des années 1910 aux années 1970, une proportion importante des salariés français a adhéré à un syndicat. De plus, ces adhérents ont été, en grande majorité, fidèles à leurs organisations jusqu'à la rupture de la fin des années 1970. Il est donc contraire à la réalité de parler de "faiblesse historique" de la syndicalisation en France. Si l'on considère l'histoire du XX^e siècle, c'est la faiblesse actuelle qui est une anomalie.

² Voir Andolfatto & Labbé, 2007. Données corroborées par Amossé & Pignoni (2006) qui, sur la base de données de l'INSEE, ont arrondi par excès ce même taux de syndicalisation à 8 %. Enfin, selon les dernières statistiques de l'OCDE, le taux de syndicalisation en France serait de 7,6 % (en 2008) et continuerait de décliner dans les dernières années.

En conclusion, le terme "mémoire" peut prêter à confusion. Il ne s'agit pas ici des souvenirs des témoins directs d'un événement mais des représentations qui ont été transmises par plusieurs générations successives. Il serait préférable de parler de "traditions" ou de "représentations collectives". Dès lors, il peut y avoir de profondes discordances entre ces représentations et les événements tels que le chercheur peut les reconstituer à l'aide des outils de la science historique.

Pour autant, nous ne nions pas l'importance de ces représentations collectives. Même quand elles sont infondées, elles peuvent jouer un rôle considérable dans les mouvements sociaux. C'est pourquoi l'Histoire ne doit pas les négliger. Mais elle a aussi une tâche moins exaltante, et souvent plus difficile, qui est d'établir ce qui s'est réellement passé.

Ainsi le congrès d'Amiens semble fort éloigné de sa représentation dans la "mémoire" syndicale. Cette discordance n'est pas limitée à Amiens, elle caractérise toute l'histoire du syndicalisme au XX^e siècle – 1920, 1936, 1947, 1968... - et concerne particulièrement trois points cruciaux : les rapports à la politique, la prétendue faiblesse historique des effectifs syndiqués et l'importance du conflit social.

Une recherche, comparable à celle résumée ici à propos du congrès d'Amiens, mériterait d'être poursuivie concernant notamment le Front populaire ou mai 1968 qui demeurent deux moments privilégiés des récits syndical et social nationaux. Notre *Histoire des syndicats* (Andolfatto & Labbé, 2010) a cherché à ébaucher, là aussi, un inventaire critique. Au-delà d'une mémoire, par bien des aspects simplificatrice ou enchantée de ces événements, il s'agirait d'analyser plus précisément les difficultés de la rencontre entre les organisations syndicales et les salariés ainsi que l'incapacité – des syndicats, du patronat et du pouvoir politique - à négocier des compromis acceptés par tous, ce qui expliquerait par exemple que, en 1936 comme en 1968, les grèves ont duré et n'ont pas débouché sur la mise en place, dans les entreprises ou les branches d'activité, d'un système de relations professionnelles durable et efficace.

En parallèle, il serait intéressant de s'interroger sur le travail de la mémoire comme sélection de l'information et combinaison d'éléments objectifs (ou factuels) et de représentations. On pourrait y déceler le rôle-clé de "leaders" ou d'"entrepreneurs" de mémoire (par allusion aux leaders d'opinion ou entrepreneurs de cause). Pour des raisons diverses – idéologiques, stratégiques, contextuelles... – ils parviennent à imposer telle ou telle mémoire. On pourrait aussi rapporter celle-ci au discours mythique qui a pour objet "d'introduire une intelligibilité dans le chaos, c'est-à-dire de ramener les dimensions multiples [de telles expériences : ici, le syndicalisme au début du XX^e siècle] à un petit nombre de notions et d'opérateurs simples" (Bon, 1991, p. 181). Il s'agirait donc de construire un récit, assez simple et moral, dont ressortit un enseignement que chacun puisse appréhender, ce registre mythique ayant été sans doute remplacé par l'idéologie politique dans la société contemporaine (Lévi-Strauss, 1958, p. 231). Le congrès d'Amiens aurait donc permis de fixer une image idéale des rapports entre syndicalisme et politique et, plus largement, d'imposer certaines représentations du syndicalisme et de l'action collective. Dans un autre registre, P. Nora a pu opposer mémoire collective et histoire et souligner une certaine "tyrannie" que peut exercer la première (Nora, 1984). L'une s'impose alors que l'autre cherche à questionner, déchiffrer, analyser, découvrir.

Bibliographie

Les rapports de tous les congrès - entre 1895 et 1947 pour la CGT et la CGT-U - sont disponibles en ligne sur le site de la BNF (Gallica) et de l'Institut CGT d'histoire sociale.

Ne sont mentionnés ci-dessous que les ouvrages cités dans cette communication. Pour une bibliographie plus complète, voir Andolfatto et Labbé 2011.

Amossé Thomas, Pignoni Maria-Teresa (2006). La transformation du paysage syndical depuis 1945. *Données sociales*. Paris : INSEE, p. 405-412.

Andolfatto Dominique, Labbé Dominique (2006). *La syndicalisation à la CGT de 1906 à 1945*. Grenoble : CERAT (document consultable en ligne : <http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00759056>).

Andolfatto Dominique et Labbé Dominique (2007). *Les syndiqués en France. Qui ? Combien ? Où ?* Rueil-Malmaison : Kluwer/Liaisons.

Andolfatto Dominique, Labbé Dominique (2011). *Histoire des syndicats*. Paris : Le Seuil (première édition 2006).

Andolfatto Dominique, Labbé Dominique (2011). *Sociologie des syndicats*. Paris : La découverte (Repères, première édition : 2000).

Bon Frédéric (1991). *Les discours de la politique*. Paris : Economica.

Chevandier Christian (2002). *Cheminots en grève ou la construction d'une identité (1848-2001)*. Paris : Maisonneuve et Larose.

Kriegel Annie (1988). *La grève des cheminots, 1920*. Paris : A. Colin.

Labbé Dominique (1996). *Syndicats et syndiqués en France depuis 1945*. Paris : L'Harmattan.

Lévi-Strauss Claude (1958). La structure des mythes. *Anthropologie structurale*. Paris : Plon.

Maïtron Jean (Ed.) (1963-). *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*. Paris : Eds ouvrières.

Michel Joël (1989). *Le mouvement ouvrier chez les mineurs d'Europe occidentale*. Lyon, Université de Lyon II (thèse d'histoire).

Nora Pierre (1984). *Les lieux de mémoire*. Paris : Gallimard.

Pataud Émile, Pouget Émile (1909). *Comment nous ferons la Révolution*. Paris : Tallandier.

Pouget Emile (1906). *1906. Le congrès syndicaliste d'Amiens*. Paris : CNT-RP (réédition 2006).

Prost Antoine (1964). *La CGT à l'époque du front populaire*. Paris, A. Colin.

Vandervort Bruce (1996). *Victor Griffuelhes and French Syndicalism, 1905-1922*. Baton Rouge-London : Louisiana State University Press.

Annexe La charte d'Amiens

Le congrès confédéral d'Amiens confirme l'article 2, constitutif de la CGT. La CGT groupe, en dehors de toute école politique, tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat ;

Le congrès considère que cette déclaration est une reconnaissance de la lutte de classe qui oppose, sur le terrain économique, les travailleurs en révolte contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression, tant matérielles que morales, mises en œuvre par la classe capitaliste contre la classe ouvrière ;

Le congrès précise par les points suivants, cette affirmation théorique :

Dans l'œuvre revendicatrice quotidienne, le syndicalisme poursuit la coordination des efforts ouvriers, l'accroissement du mieux-être des travailleurs par la réalisation d'améliorations immédiates, telles que la diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires, etc. ;

Mais cette besogne n'est qu'un côté de l'œuvre du syndicalisme ; il prépare l'émancipation intégrale, qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste ; il préconise comme moyen d'action la grève générale et il considère que le syndicat, aujourd'hui groupement de résistance sera, dans l'avenir, le groupement de production et de répartition, base de réorganisation sociale ;

Le congrès déclare que cette double besogne, quotidienne et d'avenir, découle de la situation des salariés qui pèse sur la classe ouvrière et qui fait de tous les travailleurs quelles que soient leurs opinions ou leurs tendances politiques ou philosophiques, un devoir d'appartenir au groupement essentiel qu'est le syndicat ;

Comme conséquence, en ce qui concerne les individus, le congrès affirme l'entière liberté pour le syndiqué, de participer en dehors du groupement corporatif, à telles formes de lutte correspondant à sa conception philosophique ou politique, se bornant à lui demander, en réciprocité, de ne pas introduire dans le syndicat, les opinions qu'il professe au dehors ;

En ce qui concerne les organisations, le congrès décide qu'afin que le syndicalisme atteigne son maximum d'effet, l'action économique doit s'exercer directement contre le patronat, les organisations confédérées n'ayant pas, en tant que groupements syndicaux, à se préoccuper des partis et des sectes qui, en dehors et à côté, peuvent poursuivre en toute liberté, la transformation sociale.

Les signataires de la charte³

P. Ader, Ouvriers agricoles du midi (A) ; Bastien, Textile ; J. Bled, Horticole (S) ; J. Bornet, Bûcherons (S) ; A. Bousquet, Boulangers (G) ; J. Braun, Métallurgie (SA) ; C. Bruon, Bâtiment ; J. Chazeaud, Métallurgie (A) ; M. Cousteau, Horticoles ; P. David, BdT Grenoble (S) ; P. Delesalle, confédération (A) ; C. Delzant, Verriers (A puis S) ; C. Devilar, Employés (S) ; C. Dhooghe, Textile (A) ; H. Dret, Cuirs et peaux (S) ; L. Ferrier, Métallurgie (G) ; H. Galantus, Métallurgie (SA) ; A. Garnery, Bijoutiers (A) ; H. Gautier, BdT Saint-Nazaire (SA) ; H. Henriot, Allumettes ; P. Hervier, BdT Bourges (S) ; J. Latapie, Métallurgie (S) ; L. Laurent, Bâtiment ; A. Lévy, confédération (SA) ; A. Luquet, Coiffeurs (S) ; F. Marie, Typographes ; J. Mazaud, Cochers (S) ; J. Médard, Alimentation ; L. Ménard, Ardoisiers (SA) ; A. Merrheim, Métallurgie ; E. Merzet, Mineurs (S) ; Monclard, Boulangers ; L. Morel, BdT Nice (S) ; E. Pouget, confédération (A) ; N. Richer, BdT Le Mans (S) ; L. Robert, Peintres ; J. Roullier, BdT Brest (A) ; J. Samay ; T. Sauvage T, Mouleurs, E. Tabard, Cochers (S) ; G. Thil, Lithographes (S) ; H. Turpin, Voiture ; G. Yvetot, confédération (A).

³ Classement alphabétique, avec leur organisation (BdT : bourse du travail) et leur orientation politique en 1906, d'après le Maïtron et diverses autres sources : A : anarchiste, G : guesdiste, S : socialiste, SA : allemaniste.